

DEMARCHES A SUIVRE POUR INTRODUIRE
UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SERVICE SOCIAL ÉTUDIANTS
ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024

Du 21 août 2023 au 26 avril 2024*

**Aucune suite ne sera donnée à votre demande si votre dossier est incomplet pour le 26/04/2024 à minuit, et aucun rendez-vous ne sera fixé.*

1) Rendez-vous sur votre portail Mon ULB, dans la rubrique

[Mon dashboard](#) ▾ [Mes études](#) ▾ [Mon secrétariat virtuel](#) ▾ [Ma faculté](#) ▾ [Mes services](#) ▾ [Besoin d'aide?](#)

[MonULB \(Students\)](#) > [Mon secrétariat virtuel](#) > [Ma situation financière](#) > [Ma demande d'aide financière](#) > dossier au Service social étudiants

- 2) Remplissez le **questionnaire** afin de savoir si vous entrez dans les critères d'accès à notre service.
- 3) Si vous répondez à l'ensemble des critères d'accès, vous pouvez compléter le **formulaire** de demande d'aide financière.
- 4) Une fois ce formulaire complété, vous serez redirigé vers une plateforme pour **numériser tous les documents** nécessaires.

Une fois le formulaire complété ET tous les documents numérisés, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : sse@ulb.be
NB : sans l'envoi de cet email, votre demande ne sera pas traitée !!!

Veuillez indiquer dans votre mail :

- Nom, prénom et numéro de matricule ULB
- L'objet de votre demande

Attention, les demandes d'aides financières sont à envoyer

du 21/08/2023 au 26/04/2024

Aucune demande ne sera traitée avant ni après ces dates !

LISTE DES DOCUMENTS A NUMERISER SUR VOTRE PORTAIL MONULB

Etudiants européens

Après avoir complété le formulaire, tous les documents demandés ci-dessous sont à numériser dans l'onglet

[Mon dashboard](#) ▾ [Mes études](#) ▾ [Mon secrétariat virtuel](#) ▾ [Ma faculté](#) ▾ [Mes services](#) ▾ [Besoin d'aide?](#)

[MonULB \(Students\)](#) > [Mon secrétariat virtuel](#) > [Ma situation financière](#) > [Ma demande d'aide financière](#) > dossier au Service social étudiants

- Une composition de ménage de mon pays d'origine datée entre le **1^{er} juillet 2023 et le 31 octobre 2023**. Si celui-ci n'en délivre pas, je complète le document du Service Social Etudiants :
 - ⇒ [Attestation disponible en cliquant ICI](#)
- Une copie **recto-verso** de ma carte d'identité
- Une copie de ma carte européenne d'assurance maladie si pas de mutuelle en Belgique.
- Les **tickets d'achat** + Carte MOBIB ou les **attestations des transporteurs** de mes abonnements STIB – De Lijn – TEC – SNCB.
- Une copie de ma carte bancaire **belge**.
- La preuve d'achat de mon abonnement ULB Sport **2023-2024** (si d'application ; disponible sur votre portail MonULB – Mes paiements).
- Le document délivré par l'administration fiscale de mon pays concernant les **revenus de l'année 2021** (ex : avis d'imposition en France, Modello 730 en Italie, Modelo 100 en Espagne...).
- **Si j'ai introduit une demande d'allocations d'études à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) :**
 - L'accusé de réception reçu par mail de la part de la FWB **ou** preuve d'envoi par recommandé si demande faite via courrier postal.
 - La notification avec la décision définitive si elle est déjà connue (positive ou négative).
- **Si j'ai introduit une demande d'allocations d'études dans mon pays d'origine** (ex : CROUS en France, ...) :
 - L'attestation de mon statut de boursier **ou** non boursier.
- **Si je réalise un échange ou un stage durant l'année académique en cours :**
 - Mon contrat de mobilité ou la convention de stage.
 - Mon contrat de bail sur place.
 - Frais de transport
- La preuve d'inscription de mes frères et/ou sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur pour **2023-2024** (Haute Ecole ou Université).
- Une attestation reprenant le **détail du montant global** octroyés par l'Etat (ex : CAF en France)

DSC
Service
Social
Etudiants

Campus du Solbosch
Av. F. Roosevelt, 50 CP 185
1050 Bruxelles
+32 (0)2 650 20 14
sse@ulb.be

➤ **Si mes parents sont divorcés :**

- Le jugement du Tribunal de la famille + extrait de compte avec le dernier versement perçu de la pension alimentaire

- Attestation sur l'honneur à faire compléter par les parents (chaque parent).
 - ⇒ [Attestation disponible en cliquant ICI](#)

- Toute preuve attestant d'un changement de situation financière depuis 2021 (retraite, chômage, décès, ...)

- Mes fiches de salaire **à partir de septembre 2023** + mon contrat de travail étudiant

- Un résumé de ma situation **financière et familiale**. Vous devez personnellement rédiger un document où vous expliquez votre situation actuelle.